

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 16 janvier 2018, à 19 heures, au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Jean Goulet et Christian Daigle conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Martine Bernier, directrice générale et secrétaire trésorière.

01-01-18  
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

02-01-18  
Procès-verbaux  
12 décembre

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 12 décembre 2017 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉ

03-01-18  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	34 903,83 \$
Compte à payer décembre 2017:	39 265,94 \$
Compte à payer janvier 2018 :	<u>59 663,95 \$</u>

Total des paiements	133 833,72 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

04-01-18  
Indexation  
salaires

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le salaire des employés municipaux soit augmenté de 1,5% pour l'année 2018, en excluant les employés ayant signé un contrat de travail en septembre et novembre 2017.

ADOPTÉ

05-01-18  
Mairesse  
suppléante

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Manon Lambert, mairesse suppléante pour l'année 2018.

ADOPTÉ

06-01-18  
Avis recommandé  
taxes en retard

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues.

De plus, la municipalité est autorisée à charger des frais d'administration, de poste et la désignation notariée pour les dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉ

07-01-18  
Adhésion  
ADMQ

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de défrayer la cotisation annuelle et l'assurance de Martine Bernier, directrice générale à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au montant total de 1 368,98 \$, incluant les taxes applicables et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement. Ce montant prévoit également les frais d'inscription pour une formation offerte par l'A.D.M.Q. (p.c. 02-13000-494; 02-13000-422; 02-13000-310)

ADOPTÉ

08-01-18  
Entente ingénierie  
MRC

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse, à signer l'entente à intervenir entre la municipalité et la MRC de L'Érable pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique pour l'année 2018.

ADOPTÉ

09-01-18  
Nomination CCU

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer madame Rachel Lebeau membre du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Sophie-d'Halifax en remplacement de madame Nathalie Boudreault.

ADOPTÉ

10-01-18  
Achat  
abat-poussière

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 50 000 litres de chlorure de magnésium liquide de la compagnie Sebci inc. au coût de 0,30 cents du litre. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

11-01-18  
Appel d'offres –  
réfection 4<sup>e</sup> Rang  
et Route Béliveau

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable de préparer les documents d'appel d'offres pour la réfection d'une portion du 4<sup>e</sup> Rang et de la Route Béliveau et d'autoriser Martine Bernier à procéder à l'appel d'offres pour ces mêmes travaux.

ADOPTÉ

12-01-18  
Appel d'offres  
étude préliminaire  
d'ingénierie

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier à procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection complète des infrastructures d'eau potable, des eaux usées et pluviales.

ADOPTÉ

13-01-18  
Dérogation  
mineure  
487, 4<sup>e</sup> Rang

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié le dossier de demande de dérogation mineure (D2017-002), provenant de Ferme Bélichel visant à permettre l'implantation de deux (2) anciens bâtiments agricoles (garage et hangar) à proximité d'une ligne arrière;

ATTENDU QUE la résolution 180-12-17 acceptant la demande de dérogation mineure a été adoptée par le conseil municipal à la séance du 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE des précisions sont demandées par l'arpenteur-géomètre afin de clarifier certains éléments de la dérogation;

ATTENDU QUE l'article 5.2.5.1 du règlement de zonage no 31-2016 prévoit que la distance minimale d'une ligne arrière est de 2 mètres lorsqu'il s'agit d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'aliénation de la superficie de droits acquis de la résidence d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> de la propriété agricole;

ATTENDU QUE les bâtiments dérogatoires sont situés à plus de 90 mètres de la voie publique;

ATTENDU QUE le bâtiment (hangar) est situé derrière l'autre bâtiment existant (bâtiment accessoire) et qu'il n'est pas visible de la voie publique;

ATTENDU QUE la demande vise à optimiser la superficie du terrain afin d'inclure les puits et l'installation septique existante;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont également d'accord à ce que le bâtiment (hangar) empiète sur la ligne de propriété si une servitude d'empiètement est prévu lors de l'aliénation du terrain résidentiel;

ATTENDU QUE le Code civil du Québec prévoit des distances minimales les murs des immeubles percés d'ouvertures et la ligne de division de lots contigus afin d'empêcher le propriétaire d'un fonds de porter le regard sur le fonds voisin;

ATTENDU QUE les vues droites donnant sur les propriétés voisines ne peuvent être situées à moins de 1,5 mètre de la ligne de division;

ATTENDU QU'il ne semble pas y avoir de préjudice aux voisins;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure concernant l'implantation des bâtiments accessoires, avec les conditions particulières suivantes :

- **Les fenêtres et portes situées à moins de 1,5 mètres de la ligne de propriété devront être condamnées ou modifiées en « jours translucide » afin de respecter les dispositions concernant les droits de vues du Code civil du Québec ;**
- **Le bâtiment pourra également être situé à une marge de recul nulle si une servitude d'empiètement est prévue lors de l'aliénation du terrain.**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande de dérogation mineure selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) incluant les conditions particulières. La présente résolution remplace la résolution 180-12-17 adoptée précédemment.

ADOPTÉ

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Laganière, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement 45-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.01).

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, conseiller, qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 39-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon d'environ 1,85 km du Chemin des Pointes ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

14-01-18  
Ajournement de  
la séance

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 25 et ajournée au 29 janvier 2018 à 16 h 30.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Martine Bernier, ing.  
Directrice générale et secrétaire trésorière

